

## Document d'informations clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

Nom du produit :	Sextant PEA Action A
Code ISIN :	FR0010286005
Initiateur du PRIIPS :	AMIRAL GESTION
Site internet :	<a href="http://www.amiralgestion.com">www.amiralgestion.com</a>
Contact :	Appelez le +33 (0)1 47 20 78 18 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMIRAL GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMIRAL GESTION est agréée en France sous le n°GP-04000038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés :	18 avril 2025

### En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) compartiment de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) SEXTANT

**Durée** : La durée de vie de ce produit est de 99 ans. AMIRAL GESTION a le droit de procéder à la dissolution du compartiment conformément aux Statuts de la SICAV. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du compartiment est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Classification** : Néant

**Objectifs** : SEXTANT PEA est un compartiment dynamique recherchant à optimiser la performance à travers une sélection de titres de l'Union Européenne dont le cœur d'investissement est la France, avec pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'indicateur de référence MSCI France Small Cap Gross, dividendes réinvestis (TR). Le compartiment vise également à constituer un portefeuille d'entreprises affichant de bonnes pratiques en matière de durabilité, via notamment l'adoption d'une approche en amélioration de note ESG et par la fixation d'une part d'investissement durable minimale. Il s'engage par ailleurs à porter une attention particulière aux entreprises qui contribuent activement à la lutte contre le réchauffement climatique et qui limitent l'impact de leurs activités sur la biodiversité.

Pour répondre à son objectif de gestion le Compartiment SEXTANT PEA investira dans des titres dont le siège social est dans l'Union européenne, avec un cœur d'investissement en France, dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 Millions et 10 Milliards d'euros. Le solde de l'actif sera investi sur des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions ou dépasse les 10 Milliards d'euros. Le compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse des titres, obtenus après une analyse fondamentale propre à la société de gestion. Selon les critères d'éligibilité au Plan Epargne en Actions, le Compartiment est investi au minimum à 75% en actions des pays de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen et exposé au minimum à 60% de l'actif net en actions. Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25% maximum en titres de créances, instruments du marché monétaire, l'ensemble des titres obligataires quelles qu'en soient la devise et la qualité de signature, ainsi que sur des actions hors Union Européenne (y compris pays émergents). Les investissements dans les obligations spéculatives à "haut rendement" resteront accessoires c'est à dire inférieurs à 10% de l'actif. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie. Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le compartiment contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit. S'agissant des dérivés mono-sous-jacent dont le titre est pris en compte en transparence dans les critères quantitatifs du label ISR, il est précisé que le caractère temporaire de l'utilisation des dérivés à titre d'exposition s'entend sur une durée de 12 mois. Cette même règle s'applique pour les dérivés sur un indice ayant démontré un niveau de significativité en conformité aux normes quantitatives et aux dispositions gouvernementales du label ISR.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

**Affectation des sommes distribuables :**

- Affectation du résultat net : Capitalisation

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Faculté de rachat** : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Investisseurs de détail visés** : Tous souscripteurs. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ». L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

**Nom du dépositaire** : CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel)** : Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à AMIRAL GESTION.



vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,2% avant déduction des coûts et de 3,7% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	1,00% maximum de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	98 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,32% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	227 €
Coûts de transaction	0,53% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	52 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,09%. 15% TTC de la performance au-delà de 5% par année calendaire Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des frais de gestion variables comprend la moyenne facturée au cours des 5 dernières années.	9 €

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

##### Période de détention recommandée : 5 ans

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC. Frais appliqués en cas de rachat : 1,00% maximum.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer à la rubrique "modalités de souscription et de rachat" du prospectus.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant l'OPC peut être adressée soit par courrier, soit par internet ( [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com) - rubrique Information règlementaire en pied de page – traitement des réclamations), soit par téléphone, aux adresses et numéro de téléphone suivants :

AMIRAL GESTION

Service commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris

Tel : +33 (0)1 47 20 78 18

mail : [contact@amiralgestion.com](mailto:contact@amiralgestion.com)

#### Autres informations pertinentes

Ce compartiment est classé 8 au sens du règlement européen SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Le Représentant en Suisse est FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196 Gland, Suisse, et le Service de Paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés, le règlement de gestion, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.**